

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 4 (1916)
Heft: 6

Artikel: Ancien
Autor: Hauptmann, Félix
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANCIENS DIPLOMES D'ARMOIRIES ET DE NOBLESSE CONFÉRÉS A DES FRIBOURGEOIS,

par le Dr FÉLIX HAUPTMANN,
prof. à l'Université.

Il a paru à Bâle, au commencement de 1916, une petite publication pleine d'intérêt et qui mérite notre attention. Elle a pour titre *Basler Adels- und Wappenbriefe*. L'auteur, M. Staehelin, y a réuni tous les diplômes, quels qu'ils soient, conférés par des souverains ou des princes étrangers à des familles bâloises. La plupart sont des diplômes impériaux. Cela se comprend ; Bâle, au XV^{me} siècle, faisait partie de l'Empire. Le premier en date est celui qui fut concédé par l'empereur Sigismond à Henman Offenburg, en 1417. C'est là une date relativement ancienne, puisque la première lettre d'armoiries connue est celle qui fut octroyée par l'empereur Wenceslas aux frères Conzman, en l'an 1392. Et cependant il en fut certainement accordé déjà auparavant par l'empereur Charles IV ; preuve en sont les formulaires du registrateur de sa chancellerie, Jean de Gelnhausen, de l'an 1366. Cet empereur doit même en avoir conféré plusieurs. En effet, Bartole de Saxoferrato, le célèbre légiste italien qui, à cette époque, vécut assez longtemps à la cour impériale, nous apprend qu'il en a vu donner souvent, et que lui-même en avait reçu une. Mais tous ces diplômes ont disparu ; et, dans la plus ancienne lettre de noblesse qui nous ait été conservée, celle qui fut adressée à Wicker Frosch, chanoine de Mayence, il n'y a pas de concession d'armoiries.

Charles IV avait été élevé à la cour de France ; il connaissait ce pays à merveille et adopta même pour ses Etats plusieurs de ses institutions. Lui aurait-il emprunté l'idée et l'usage de conférer des diplômes de noblesse ou d'armoiries ? Je serais volontiers porté à le croire. Cependant je n'ai pas trouvé trace de documents de ce genre remontant à cette époque dans les publications françaises, et les héraldistes n'en font pas mention.

¹ Travail lu à la réunion de la Société d'histoire le 18 mai 1916.

Mais l'Empereur n'est pas seul à conférer des diplômes aux Bâlois. Plusieurs sont concédés aussi par le roi de France, à une époque, il est vrai, assez tardive. Le premier est celui qui fut octroyé en 1555 à Bernard Stehelin, capitaine au service du roi. Henri II le crée chevalier en récompense de sa vaillance.

Il existe aussi un diplôme d'armoiries conféré par l'archiduc Ferdinand du Tyrol, d'une branche cadette de la maison impériale, à Jean Léonard Blech, son avoyer à Landser, en 1589. Ce document, à proprement parler, ne concerne pas un représentant de famille bâloise ; cependant Stehelin a cru devoir l'insérer dans sa notice, parce que le frère de cet avoyer, Simon Blech, est la souche de la branche bâloise de la famille Blech.

Un certain nombre de diplômes d'armoiries bourgeoises sont donnés par les comtes palatins. Il ne s'agit point ici des princes de la maison de Bavière, qui portent le même titre. Ces personnages, nommés souvent comtes palatins de la cour (*comites palatini aulici*) pour les distinguer des princes bavarois, ne sont que des fonctionnaires ; mais ils jouissent de droits assez étendus ; ainsi, ils peuvent légitimer des enfants, nommer des notaires, couronner des poètes, rendre majeures des personnes mineures et donner des armoiries bourgeoises. Un Suisse, Albert de Bonstetten, doyen d'Ensiedeln, est nommé comte palatin par l'empereur Frédéric III en 1492 et reçoit le droit de donner vingt lettres d'armoiries bourgeoises ; il en concède une à un Bâlois, Jacob Spiesser, dit Zwinger, cette même année 1492. D'autres Bâlois en reçoivent, plus tard, par exemple de Böcklin de Böcklinsau, Haller de Hellerstein, Philippe Paumgartner et d'autres comtes palatins.

On sait que le traité de Westphalie, signé à Münster et Osnabrück en 1648, a donné à la Suisse sa complète indépendance. Comme depuis lors il n'est plus défendu de prendre des armoiries bourgeoises et qu'on peut se passer des comtes palatins, les diplômes deviennent rares. Staehelin n'en trouve que deux délivrés après cette date ; le troisième est un diplôme de notaire. Quant aux diplômes de noblesse, il en cite deux conférés à des officiers de Bâle au service d'un prince étranger, et trois à d'autres Bâlois envoyés par le Conseil comme ambassadeurs aux cours de Paris et de Vienne. Les diplômes, on le voit, reflètent bien le changement de la constitution politique de la ville.

Il est à souhaiter que, dans d'autres cantons suisses, on suive l'excellent exemple donné par M. Staehelin. Un membre

de notre Société d'histoire va, m'a-t-on dit, entreprendre le même travail pour Fribourg. Je salue cette bonne nouvelle avec satisfaction.

Les diplômes accordés à des Fribourgeois offrent plus d'une particularité intéressante. Le plus ancien paraît être celui qui fut conféré en 1434 par l'empereur Sigismond à Nicolas Diesbach, un des ancêtres du regretté président défunt de notre Société d'histoire. C'est une lettre d'armoires, décernée à une famille qui avait déjà un blason. A cette époque, la famille Diesbach habitait Berne ; mais, comme une branche est fixée à Fribourg depuis des siècles et qu'elle y a joué un rôle historique considérable, il est tout naturel de mettre ce diplôme en tête de la série fribourgeoise. La famille Diesbach possède encore trois autres diplômes, deux de comtes du Saint-Empire accordés pour les deux branches fribourgeoises de la maison en 1718 et 1765, et un par lequel l'empereur Charles VI, en 1722, confère au chef de la famille la dignité de prince avec le titre de Ste-Agathe, principauté sicilienne. Les Diesbach sont, paraît-il, l'unique famille suisse à qui ait été donné le titre de prince. L'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, porte aussi le titre de prince du Saint-Empire, en souvenir de sa position dans le passé. De même, la famille Maillardoz a reçu un diplôme de marquis, pour le chef de la maison, de la part du roi de France Louis XV, en 1763.

Plusieurs familles fribourgeoises reçoivent des diplômes des ducs de Savoie¹ Les trois frères Ducrest, de Cruseilles en Genevois, dont nous trouvons les descendants fixés plus tard à Romont, sont anoblis en 1558 par le duc Charles-Emmanuel I.² François-Pierre Gottrau, avoyer de Fribourg, reçut en 1668 une lettre de noblesse du duc Charles-Emmanuel II. L'empereur Léopold lui avait déjà conféré, en 1662, des lettres de noblesse ; il lui avait donné en même temps des armoiries nouvelles, où se trouvaient contenues celles du canton de Fribourg. Les concitoyens de l'avoyer, flairant là l'aurore d'une petite tyrannie, ne manquèrent

¹ Déjà en 1518, le duc Charles II accorde une lettre de noblesse aux frères Jacques et Huguenin de la Tour de Peilz (Vaud). Ce diplôme a cela de remarquable qu'il est le seul où le roy d'armes à ajouté un passage de sa main, la description des armoiries.

² Ce diplôme est aujourd'hui la propriété de M. le député Joseph Ducrest à Rossens. En 1588, au moins l'un des trois frères était déjà établi à Romont.

pas de s'en alarmer. Plus de cent ans auparavant, en 1541, l'empereur Charles-Quint avait déjà accordé une lettre d'armoires à un autre avoyer de Fribourg, Pierre Amman, en même temps qu'à Jean List, membre du Petit Conseil.

Parmi les diplômes octroyés par le roi de France aux Fribourgeois, nous avons déjà mentionné celui des Maillardoz. Citons encore celui qui fut accordé par Henri III à Hans Tardy, «du canton de Fribourg, souche incontestable des Tardy d'Estavayer¹»

Un Fribourgeois, Nicolas Escuyer, de Berlens, fut même gratifié d'une lettre de noblesse, en 1791, par Stanislas-Auguste, le dernier roi de Pologne.

Sous quelle forme se présentent ces diplômes ? Ils sont tous écrits sur une grande feuille de parchemin. Ordinairement, les armoiries sont peintes au milieu. Au commencement du XV^{me} siècle, on les trouve parfois au bas du document, coutume usitée pour les diplômes savoyards jusque dans le XVI^{me} siècle. A la fin du XVI^{me} siècle, la Chancellerie impériale commence à délivrer des diplômes sous forme de cahier, usage adopté au XVIII^{me} par tous les Etats.

Les chancelleries se servent, pour la rédaction, d'un formulaire spécial, qui change parfois dans le cours des siècles. On y insère le nom du destinataire, la description des armoiries qui lui sont données et les mérites qu'il s'est acquis à la faveur du souverain.

Au commencement, c'est-à-dire au XIV^{me} siècle, on ne confère pas d'armoires ; les anoblis se les fabriquent eux-mêmes à leur gré. Si quelqu'un en reçoit d'un prince, c'est une faveur toute spéciale. Mais déjà vers le milieu du XV^{me} siècle, il devient d'un usage courant de délivrer des armoiries forgées par les chancelleries. Ce n'est qu'en Pologne que l'on n'augmente pas le nombre des lettres d'armoires dans l'intérieur du pays. Les armoiries polonaises sont surtout des blasons d'un groupe de familles, comme d'un clan écossais, plutôt que des blasons de famille proprement dite. On les appelle *herb*. On dit : Telle famille appartient à tel *herb*; par exemple, la famille Kowalski, au *herb*

¹ On a longtemps cru que les Tardy d'Estavayer descendaient de la noble et puissante famille des comtes de Tardy-de Montravel, d'Auvergne. Dans l'avant-dernière livraison des *Annales fribourg.* n° 3-4, 1916, M. Hubert de Vevey a montré que cette descendance ne peut pas être admise.

Jerosch, c'est-à-dire qu'elle a les armoiries du *herb* Jerosch. L'homme nouvellement anobli est incorporé à un *herb* quelconque ; ainsi la famille Escuyer de Berlens, au *herb* Porwick. A la mode polonaise, on la nommerait Porwick-Escuyer.

Je me borne à ces quelques notes. Elles suffisent à nous faire voir que le recueil projeté des anciennes lettres de noblesse et d'armoiries décernées à des Fribourgeois contiendra des diplômes des plus variés quant au temps, quant aux dignités conférées et quant à leur origine. Il illustrera l'histoire de notre ville et celle des familles, et mettra en relief les relations de Fribourg avec les Etats étrangers dans le cours des différents siècles.

Société d'histoire.

Réunion à Villars-sur-Glâne, jeudi 13 juillet 1916. — Une cinquantaine de membres sont présents, arrivés la plupart à pied, d'autres en automobile. La visite de la nouvelle église récemment construite laisse la meilleure impression ; c'est un monument qui fait honneur aux paroissiens et à leur sympathique curé, à l'architecte M. Frédéric Broillet, et à son neveu M. Henri Broillet, jeune artiste qui a fait le dessin des vitraux, et dont le talent remarquable s'annonce plein de promesses.

La séance s'ouvre vers 3^{1/2} heures dans la grande salle paroissiale de la cure, mise avec beaucoup de bienveillance à la disposition de la Société d'histoire par M. le curé Hassler. M. DUCREST président remercie M. le curé et souhaite la bienvenue, entre autres à M. de Mülinen, président de la Société d'histoire du canton de Berne, qui, avec ses deux collègues, M. le Dr Türler archiviste fédéral et M. le pasteur Bähler, a bien voulu venir nous honorer et nous réjouir de sa présence. Il explique pourquoi la Société, cette année encore, à cause des temps troublés, n'a pas voulu faire une excursion et une assemblée de grande envergure, et pourquoi néanmoins le comité a choisi Villars-sur-Glâne près de Fribourg comme but de sa traditionnelle promenade d'été.

Sont reçus membres actifs de la Société :

MM. Pooth, professeur à l'Université,
Etienne Rossel, préfet du Collège,
Georges Clément, négociant.

M. le président fait part à l'assemblée que M. Albert Kündig, libraire à Genève, offre à vendre à la Bibliothèque cantonale un livre liturgique du XV^{me} siècle qui a appartenu jadis au clergé de Gruyères. Il s'agit d'un gradué de grand format, orné d'enluminures, qui a été vendu en 1884, pour le prix de 350 francs par le Conseil paroissial de Gruyères, à un personnage de Fribourg qui l'a revendu à M. Kündig. Ce dernier en demandait d'abord 1000 francs ; il consent maintenant à le céder pour 800 francs, payables en deux annuités. M. Ducrest demande que la Société d'histoire donne un subside de 100 à 150 francs. Mgr Kirsch propose le chiffre de 150 frs. Cette proposition est acceptée. Comme Directeur de la Bibliothèque, le président remercie la Société de sa générosité.

M. TOBIE DE RÉMY, archiviste d'Etat et président honoraire de la Société, donne ensuite lecture d'une notice intéressante et abondamment documentée sur Villars. Cette localité, mentionnée déjà en 1143 et 1173, est connue anciennement sous la dénomination de Villar *lo Torel* (1228) ou le *Terriour* (1366). Ces formes